



12 décembre 2023

## Guichet d'accès à la première ligne (GAP) maintenant numérique

Nous souhaitons vous informer du nouveau fonctionnement du Guichet d'accès à la première ligne (GAP). Depuis le 29 novembre 2023, les usagers peuvent maintenant accéder aux services du GAP en ligne. Rappelons que le **GAP vise à faciliter l'accès à un professionnel** de la santé ou à un service pertinent lorsque des usagers présentent un **besoin de santé ponctuel et non urgent**. Ce service est destiné exclusivement aux **usagers sans médecin de famille ou inscrits collectivement** à un groupe de médecins.

Deux options s'offrent à eux :

1. **En ligne** : en complétant le [questionnaire numérique](#);
2. **Par téléphone** : en contactant le 811, option 3, pour obtenir de l'assistance afin de compléter le questionnaire numérique.

À la suite de la complétion du questionnaire en ligne, l'utilisateur sera dirigé vers la ressource appropriée à son besoin (infirmière, médecin, pharmacien, etc.), tout en évitant l'attente au téléphone. Les usagers accusant un symptôme ou un enjeu de santé seront tous évalués par une infirmière qui leur donnera des recommandations et les dirigera vers le bon professionnel, et ce, dans un délai adapté à la condition de santé préalablement évaluée.

Veillez prendre note que l'utilisation du [formulaire de référence FORMS](#) par les pharmaciens pour **entrer en communication avec le GAP demeure en vigueur**, et ce, malgré les changements au fonctionnement du service pour les usagers.

Depuis son déploiement le 30 septembre 2022, le GAP connaît un succès grandissant. Chaque semaine, entre 3000 et 3300 demandes sont traitées par les employés du GAP et près de 2200 évaluations sont réalisées par des infirmières.

Pour en apprendre davantage sur le GAP, consultez le [site Internet](#).

Nous vous remercions de votre collaboration.